

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017**

Le Conseil municipal de la commune d'Herblay, légalement convoqué le 23 juin 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ces séances, sous la présidence de Monsieur Philippe ROULEAU,

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe ROULEAU, Maire, Vice-président du Conseil départemental,
M. Philippe BARAT, Mme Maryse GOURVENEC, Mme Nadine PORCHEZ, M. Jean-Charles RAMBOUR, M. Philippe LEVEQUE, M. Daniel LEMOINE, Mme Fatima MOUSSI, M. Johann ROS, Mme Anne-France PINCEMAILLE, Adjointes au Maire,
M. Bernard VILAIN, M. Patrick HEKIMIAN, M. Daniel PROUX, Mme Evelyne LARGENTON, Mme Adèle ALBERT-ETIENNE, Mme Céline BOULLE MURAT, M. David GOSSET, Mme Sarah NEROZZI-BANFI, M. Frédéric WIMMER, Mme Chantal STASSER, Mme Sophie DARRIGADE, M. Loeiz RAPINEL, M. Olivier DALMONT, M. François BERNIERI, M. Georges ABAD, Conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Linda SADDOUK-BENALLA a donné pouvoir à M. Philippe BARAT,
Mme Véronique BRISION a donné pouvoir à Mme Nadine PORCHEZ,
Mme Annie BLANCHARD a donné pouvoir à Mme Chantal STASSER,
M. Gérard LACROIX a donné pouvoir à M. Patrick HEKIMIAN,
M. Gérard PIPAT a donné pouvoir à Mme Céline BOULLE MURAT,
Mme Denise PARMANTIER a donné pouvoir à M. Gérard PIPAT,
Mme Nelly LEON a donné pouvoir à M. Olivier DALMONT.

ETAIENT ABSENTS :

M. Pierre DUCELLIER,
Mme Linda SAGET,
M. Didier AMOURETTE.

M. le Maire. *Je rappelle que le Conseil municipal de ce matin est organisé pour procéder à l'élection des suppléants des conseillers municipaux qui vont aller voter le 24 septembre pour les sénatoriales. C'est du formalisme. Je rappelle que 50% du Sénat est renouvelé tous les trois ans. Les Conseillers municipaux représentent 95% du corps électoral pour ce vote. Les conseillers départementaux, les conseillers régionaux et les députés sont également appelés à voter. Le vote est obligatoire et si vous ne votez pas vous encourez une amende de 100 euros.*

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : M. le Maire

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal désigne dans l'ordre du tableau et, **à l'Unanimité (32 voix pour)**, Monsieur Philippe BARAT, secrétaire de séance.

2. DESIGNATION DES SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS DU 24 SEPTEMBRE 2017

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire. *Nous allons maintenant constituer le bureau électoral avec les deux élus les plus jeunes et les deux élus les plus âgés de cette assemblée. Ils sont présents. Les deux plus jeunes sont Monsieur Wimmer et Madame Nerozzi-Banfi. Les deux plus âgés : Messieurs Bernieri et Abad.*

Je vous rappelle que c'est un scrutin de liste sans débat, à la représentation proportionnelle, suivant la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. Les suppléants, quant à eux, sont élus parmi les électeurs de la commune en dehors du Conseil municipal. Le Conseil municipal doit élire neuf suppléants. Les candidats peuvent se présenter sur une liste comportant autant de noms que de suppléants ou sur une liste incomplète. Les listes présentées doivent respecter l'alternance de chaque sexe. Je constate que nous avons reçu trois listes que vous avez dans vos chemises. Il y a une liste présentée par la Majorité « Herblay avec vous », une liste présentée par Nelly Léon et Olivier Dalmont avec neuf noms, puis une dernière liste « La République en marche ! » présentée par Sophie Darrigade, Loeiz Rapinel et Frédéric Wimmer. Il faut savoir que le fait que Frédéric Wimmer présente une liste autre que « Herblay avec vous » aura des conséquences par la suite.

Je vous propose deux modes de vote. Vous avez remarqué qu'il y a bien un isoloir. Nous l'avons prévu si vous souhaitiez procéder à un passage dans l'isoloir, mais nous pouvons vous proposer différemment en passant avec une urne. C'est un mode plus rapide mais bien entendu, à vous de choisir entre ces deux modes. Soit l'isoloir, soit l'urne mobile.

Olivier Dalmont. *En ce qui me concerne, si le mode mobile est réglementaire, cela ne me dérange pas du tout.*

M. le Maire. *Y a-t-il unanimité ? Oui. Cela va nous faire gagner un certain temps.*

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal pour recueillir les bulletins de chaque élu.

M. le Maire. *J'appelle maintenant le bureau électoral à se présenter, Sarah Nerozzi-Banfi, Frédéric Wimmer, François Bernieri et Georges Abad. Je vais demander un peu de silence. Ils vont annoncer à voix haute le nom des listes.*

Il vient d'être constaté 32 enveloppes dans l'urne.

Il est procédé au dépouillement.

Nous allons rentrer le nombre des bulletins dans l'ordinateur. Et je vais vous annoncer le résultat de ce vote.

L'enjeu est assez mineur puisque nous votons pour une liste de personnes amenées à remplacer les titulaires indisponibles. Et en plus, comme le précise Philippe Barat, si le titulaire devait être absent il lui faudra le justifier.

M. le Maire. *Merci pour votre travail. Je vous annonce les résultats : huit suppléants de la liste « Herblay avec vous » et un suppléant de la liste « La république en marche ».*

Le Conseil municipal ayant procédé au vote, les résultats du vote se présentent ainsi :


Ont été élus suppléants :

- Madame BOULANGER Géraldine Sidoine,
- Monsieur BARBE Patrick,
- Madame COTREL Annick,
- Monsieur FICHERA Serge,
- Madame LEVASSEUR Anne-Sophie,
- Monsieur OLIVIER Jean-Pierre,
- Madame MARQUIS Danièle,
- Monsieur ROUSSEL Antoine,
- Monsieur KHIAT Benjamin.

Séance levée à 8h30.

Le procès-verbal analytique de cette séance du 30 juin 2017 doit être soumis aux votes de l'ensemble des Conseillers municipaux.

Pour tout complément d'information, veuillez prendre contact avec la Direction générale des services située au centre St-Vincent.

M. Philippe KHIAT

Secrétaire de Séance

Le Maire, Vice-président du Conseil départemental
Philippe ROULEAU
